



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du plan de réussite 2009-2012

du Séminaire de Sherbrooke

Décembre 2018

Québec, le 4 février 2019

Madame Caroline Champeau
Directrice générale
Séminaire de Sherbrooke
195, rue Marquette
Québec (Québec) J1H 1L6

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du *Plan de réussite 2009-2012*

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 12 décembre 2018, du suivi apporté par le Séminaire de Sherbrooke aux deux recommandations contenues dans le rapport d'évaluation de l'efficacité du *Plan de réussite 2009-2012* publié en mai 2014.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission a d'abord recommandé au Séminaire de s'assurer de formuler tous ses objectifs en termes mesurables, traduits en résultats attendus accompagnés d'indicateurs pertinents et que le tout découle d'une analyse de situation rigoureuse lui permettant de connaître les caractéristiques de la population étudiante, de cerner les obstacles à la réussite et de dégager ainsi des enjeux appropriés. La Commission a procédé à l'analyse du suivi à cette recommandation par l'évaluation du *Plan institutionnel de réussite 2016-2020* actualisé. La première actualisation du plan a été évaluée par la Commission en octobre 2017 et la deuxième en septembre 2018. L'examen de la première actualisation a permis à la Commission de constater que le Séminaire a développé des tableaux présentant les principaux indicateurs de réussite par programme d'études lui permettant d'analyser des données sur les caractéristiques de sa population étudiante et ainsi de cerner les obstacles à la réussite. Par l'analyse de la deuxième actualisation, la Commission a constaté que le Séminaire de

Sherbrooke a précisé les objectifs de son plan de réussite en y associant des indicateurs pertinents et des résultats attendus mesurables.

En 2014, la Commission a aussi recommandé au Séminaire d'établir un devis, de poser un regard critique fondé sur des données pertinentes et suffisantes, de procéder à une analyse rigoureuse lui permettant de dégager des conclusions pertinentes pour améliorer son processus de planification lié à la réussite. À l'examen du *Plan institutionnel de réussite 2016-2020*, la Commission a observé que son élaboration a été guidée par les constats tirés du bilan *Plan de réussite 2013-2016*. Pour chacune des orientations de son plan, le Séminaire a analysé des données perceptuelles et statistiques afin de dégager des conclusions pertinentes. La Commission a constaté que cette analyse a permis au Séminaire d'actualiser ses enjeux, de revoir ses orientations et ainsi d'améliorer son processus de planification lié à la réussite.

En conséquence, la Commission juge que, dans le cadre de l'élaboration de son *Plan institutionnel de réussite 2016-2020*, le Séminaire a donné des suites satisfaisantes et elle lève ces deux recommandations.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M^{me} Claire Beaudoin, directrice des études
M^{me} Isabelle Chaîné, directrice des services pédagogiques